EPS ROLLE LE MARTINET

Bienvenue à l'Etablissement primaire et secondaire de Rolle le Martinet

Séance d'informations 9S - 29 septembre 2026



d

Sommaire

- Ouverture, bienvenue et présentation de l'EPS
 Rolle le Martinet
- Quelques précisions…
- Cadre général de l'évaluation
- Echanges et questions





EPS Rolle le Martinet - Présentation

En chiffres

- EPS Rolle le Martinet - 7P à 12S - Directeur : Julien Wettstein

- 11 communes
- 860 élèves en 7P -12S
- 45 classes sur 1 site
- 1 directeur et 6 doyens
- 103 enseignants
- 3 secrétaires
- 1 apprentie

EPS
ROLLE
LE MARTINET

Une loi

Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)



Règlement d'application (RLEO)
Cadre général de l'évaluation (CGE)



Règlement de l'établissement

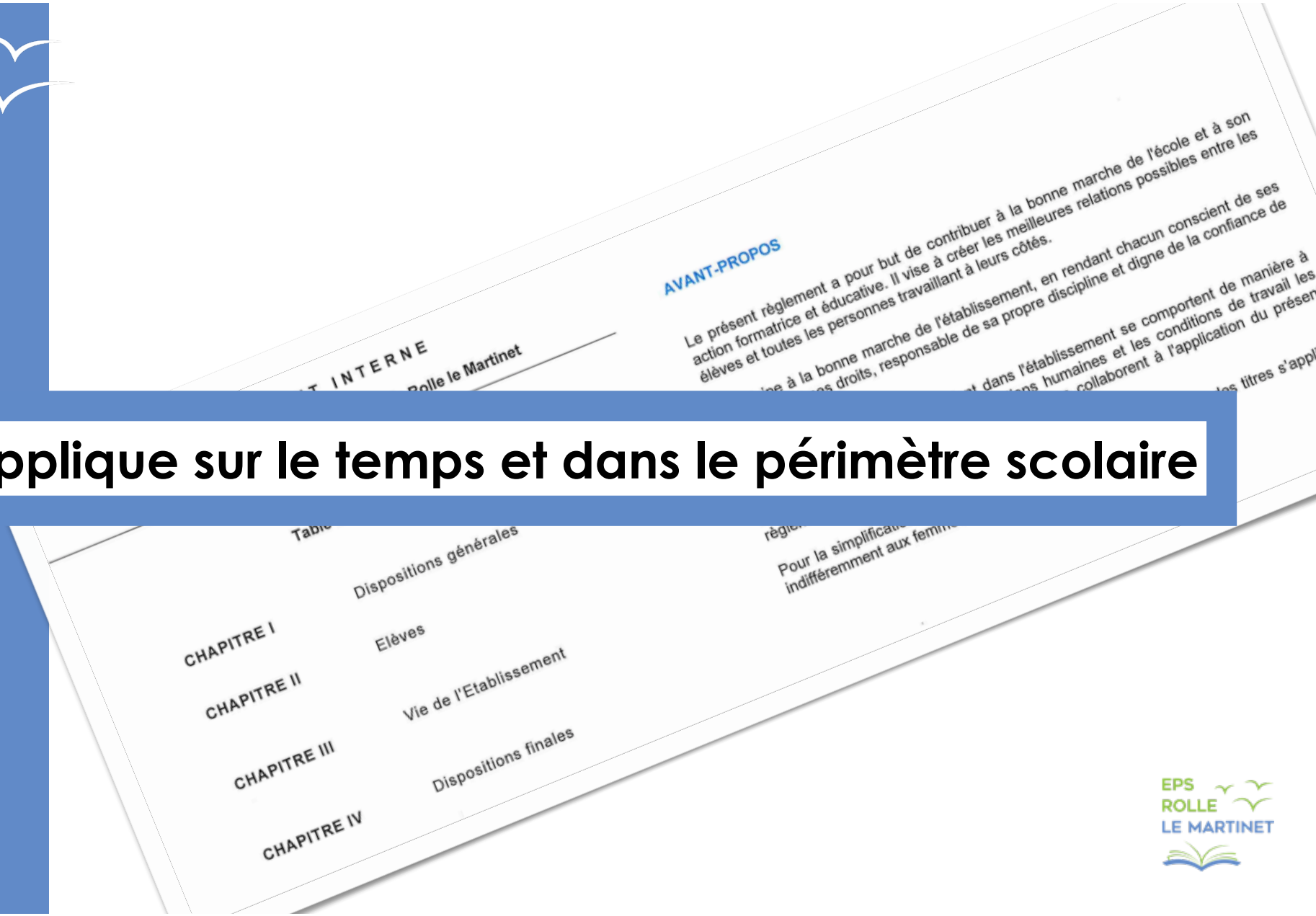
EPS ROLLE LE MARTINET

Rappel : LEO - art. 5 - L'école assure, en collaboration avec les parents, l'instruction des enfants. Elle seconde les parents dans leur tâche éducative.

EPS
ROLLE
LE MARTINET

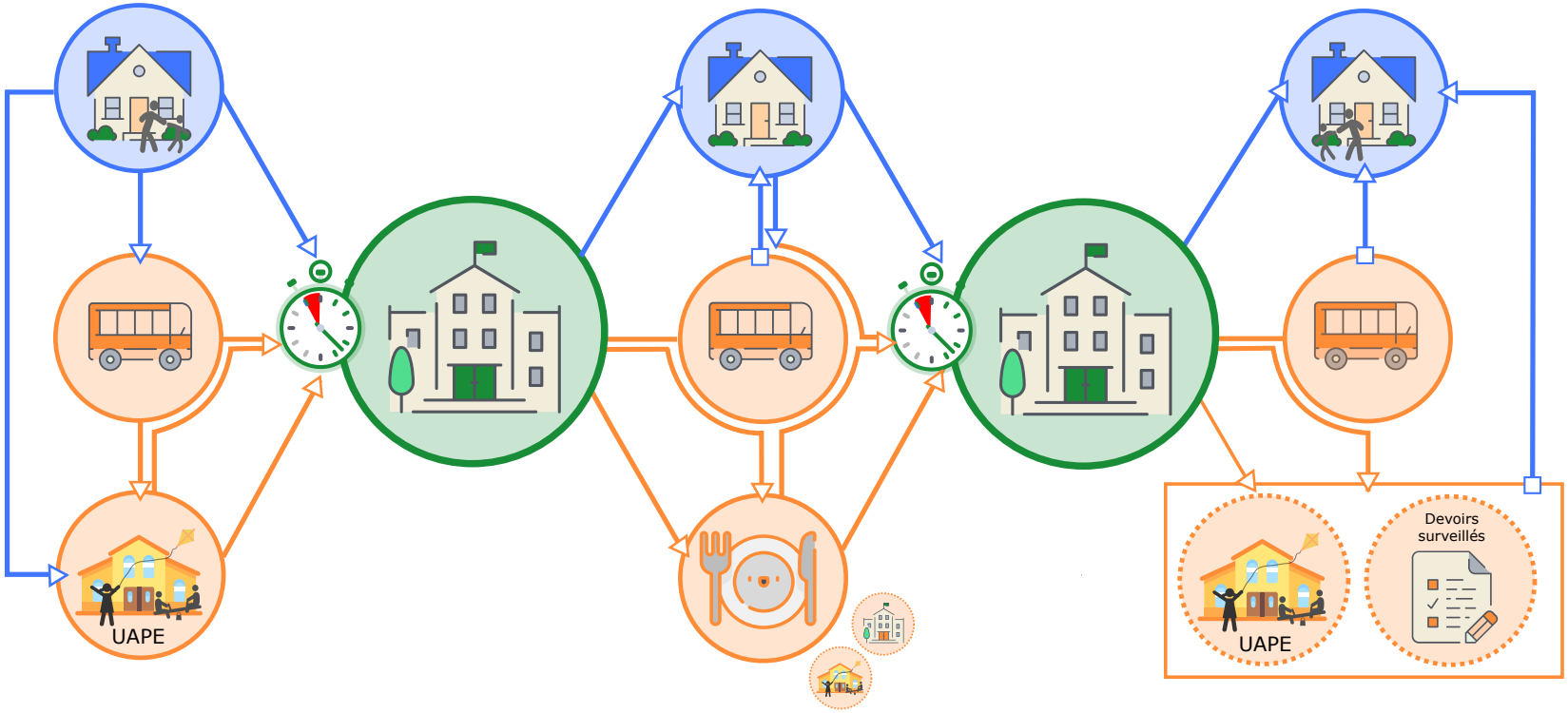
Un règlement

… qui s'applique sur le temps et dans le périmètre scolaire



EPS ROLLE LE MARTINET

Partage des responsabilités entre la famille, les communes et l'école dans la journée de l'écolier



Source : DGEO-DOP | Flaticon.com | Mars 2018

EPS
ROLLE
LE MARTINET

VIVRE LA DIVERSITÉ DANS UNE ÉCOLE EXIGEANTE, COHÉRENTE ET BIENVEILLANTE

En respectant ces valeurs, nous nous engageons tous à garantir un environnement propice à la réussite collective, à l'épanouissement de chacun et au développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté scolaire.

Respect et relations humaines

Valoriser les différences, le respect mutuel et la bienveillance.

Favoriser le dialogue et reconnaître les forces et besoins de chacun.

Sécurité et bien-être

Garantir un environnement sûr et accueillant pour tous.

Prévenir les violences, les discriminations et toutes formes d'intimidation.

Responsabilité et esprit d'équipe

Développer la responsabilité, l'autonomie et le dépassement de soi.

Promouvoir la coopération et les comportements exemplaires.

Innovation et développement durable

Stimuler la curiosité, l'esprit critique et l'innovation.

Intégrer le développement durable dans les espaces scolaires.

Communication claire et constructive

Assurer une communication transparente et efficace entre tous les acteurs.

Instaurer un climat de confiance pour une collaboration réussie.

De la prévention

AGIR

Diététique

Action innocence

Alcool

Education sexuelle

La brigade verte

Tabac

Prévention routière

Les droits de l'enfant

Commission durabilité

Précarité menstruelle

Etc.

EPS ROLLE LE MARTINET

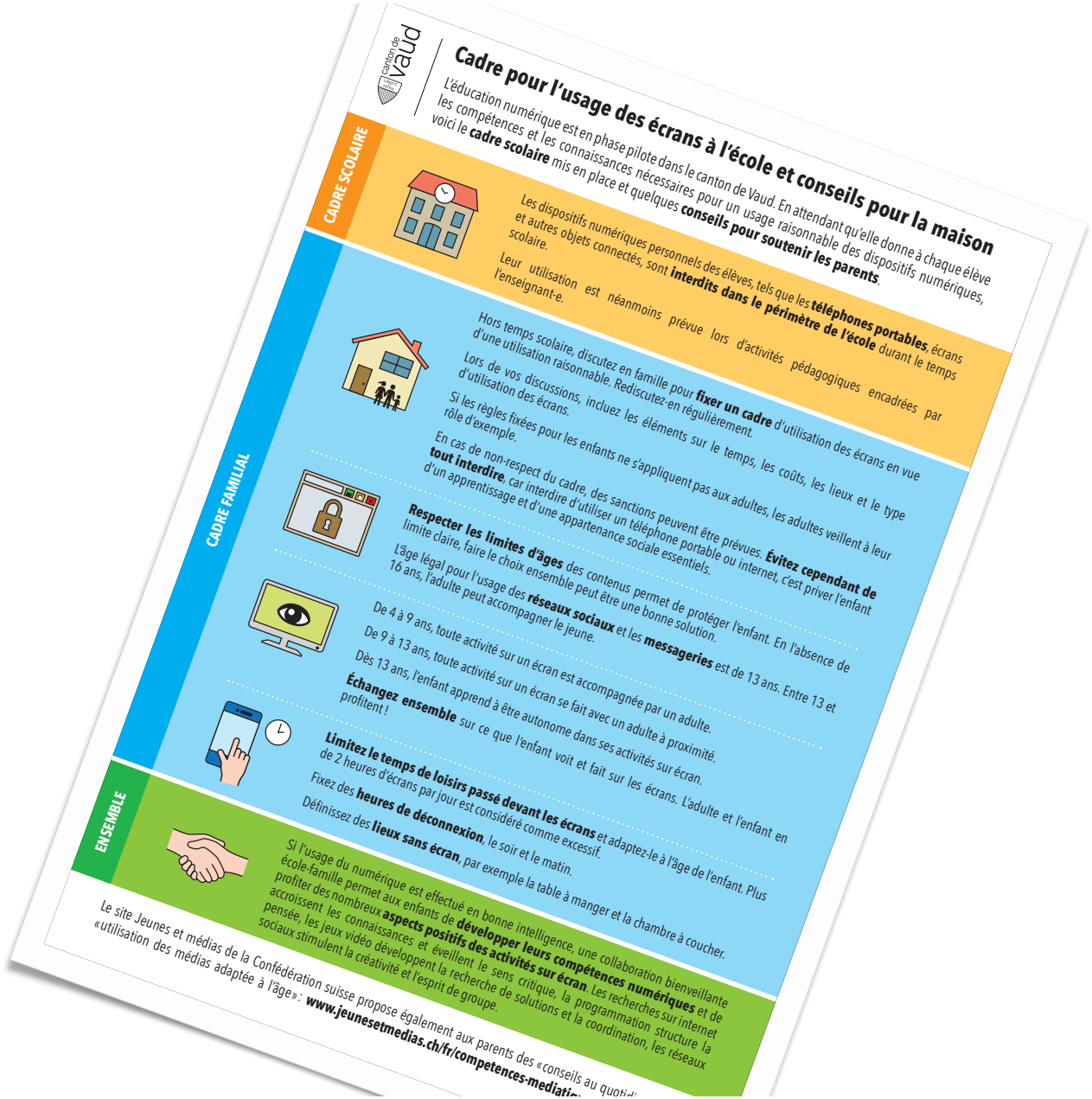
De l’aide…

Des appuis…

Un Lieu ressources pour les élèves à besoins particuliers - modalités d’accès très cadrées

EPS ROLLE LE MARTINET

Le numérique …



canton de Vaud

Cadre pour l'usage des écrans à l'école et conseils pour la maison

L'éducation numérique est en phase pilote dans le canton de Vaud. En attendant qu'elle donne à chaque élève les compétences et les connaissances nécessaires pour un usage raisonnable des dispositifs numériques, voici le **cadre scolaire** mis en place et quelques **conseils pour soutenir les parents**.

CADRE SCOLAIRE

Les dispositifs numériques personnels des élèves, tels que les **téléphones portables**, écrans et autres objets connectés, sont **interdits dans le périmètre de l'école** durant le temps scolaire.

Leur utilisation est néanmoins prévue lors d'activités pédagogiques encadrées par l'enseignant-e.

CADRE FAMILIAL

Hors temps scolaire, discutez en famille pour **fixer un cadre** d'utilisation des écrans en vue d'une utilisation raisonnable. Rediscutez-en régulièrement.

Lors de vos discussions, incluez les éléments sur le temps, les coûts, les lieux et le type d'utilisation des écrans.

Si les règles fixées pour les enfants ne s'appliquent pas aux adultes, les adultes veillent à leur rôle d'exemple.

En cas de non-respect du cadre, des sanctions peuvent être prévues. **Évitez cependant de tout interdire**, car interdire d'utiliser un téléphone portable ou internet, c'est priver l'enfant d'un apprentissage et d'une appartenance sociale essentiels.

Respecter les limites d'âges des contenus permet de protéger l'enfant. En l'absence de limite claire, faire le choix ensemble peut être une bonne solution.

L'âge légal pour l'usage des **réseaux sociaux** et les **messageries** est de 13 ans. Entre 13 et 16 ans, l'adulte peut accompagner le jeune.

De 4 à 9 ans, toute activité sur un écran est accompagnée par un adulte.

De 9 à 13 ans, toute activité sur un écran se fait avec un adulte à proximité.

Dès 13 ans, l'enfant apprend à être autonome dans ses activités sur écran.

Échangez ensemble sur ce que l'enfant voit et fait sur les écrans. L'adulte et l'enfant en profitent !

Limitez le temps de loisirs passé devant les écrans et adaptez-le à l'âge de l'enfant. Plus de 2 heures d'écrans par jour est considéré comme excessif.

Fixez des **heures de déconnexion**, le soir et le matin.

Définissez des **lieux sans écran**, par exemple la table à manger et la chambre à coucher.

ENSEMBLE

Si l'usage du numérique est effectué en bonne intelligence, une collaboration bienveillante école-famille permet aux enfants de **développer leurs compétences numériques** et de profiter des nombreux **aspects positifs des activités sur écran**. Les recherches sur internet accroissent les connaissances et éveillent le sens critique, la programmation structure la pensée, les jeux vidéo développent la recherche de solutions et la coordination, les réseaux sociaux stimulent la créativité et l'esprit de groupe.

Le site Jeunes et médias de la Confédération suisse propose également aux parents des «conseils au quotidi «utilisation des médias adaptée à l'âge»: **www.jeunesetmedias.ch/fr/competences-mediatiq**

EPS ROLLE LE MARTINET

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Cadre pour l'usage des écrans à l'école et conseils pour la maison

L'éducation numérique est en phase pilote dans le canton de Vaud. En attendant qu'elle donne à chaque élève les compétences et les connaissances nécessaires pour un usage raisonnable des dispositifs numériques, voici le **cadre scolaire** mis en place et quelques **conseils pour soutenir les parents**.

CADRE SCOLAIRE



Les dispositifs numériques personnels des élèves, tels que les **téléphones portables**, écrans et autres objets connectés, sont **interdits dans le périmètre de l'école** durant le temps scolaire.

Leur utilisation est néanmoins prévue lors d'activités pédagogiques encadrées par l'enseignant-e.







temps scolaire, disc pour **fixer un cad** ans en vue
utilisation raisonna -en régulièreme

de vos discussions, éments sur le te le type
lisation des écrans.

les règles fixées pou l appliquent pas aux ulent à leur
ôle d'exemple.

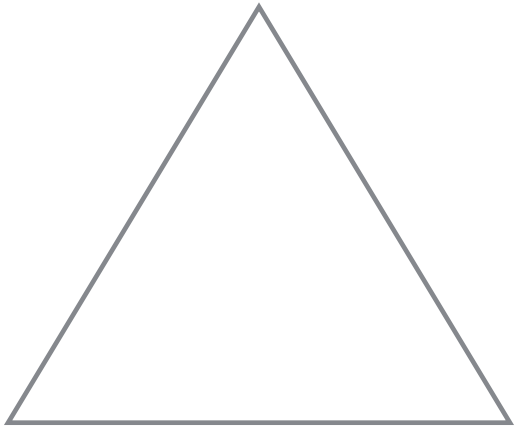
En cas de non-respect du cadre, des sanctions peuvent être prévues. **Évitez cependant de tout interdire**, car interdire d'utiliser un téléphone portable ou internet, c'est priver l'enfant


Les réseaux sociaux et leur âge minimum
Tout un monde connecté
13 ans
Snapchat
kik*
Spotify*
Wechat*
Steam
Facebook
Skype
Twitter
Tumblr
Discord*
Twitch*
Instagram
Pinterest
TikToc
Ask.fm*
Youtube**
Reddit*
16 ans
Whatsapp
Telegram
Viber*
Linkedin
Deezer
Jodel
Signal
Amino
Vimeo*
18 ans
Happn
OkCupid
Meetic
Badoo
Tinder
Soundcloud
*accord parental requis jusqu'à 18 ans
** Il existe une version Kids pour les moins de 13 ans avec accord parental

Le respect

EPS ROLLE LE MARTINET

Respect de soi



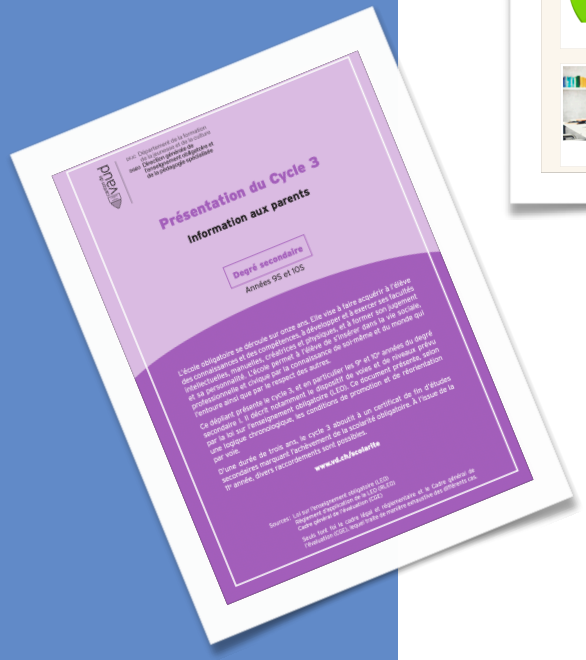
Respect des autres

Respect de son environnement

La communication



La communication







EPS ROLLE LE MARTINET



De : Bianchini Claire-Lise **De la part de** Eps Rolle
Envoyé : jeudi, 1 septembre 2022 15:18
Objet : Soirée de parents des élèves de 10-11-12S et ACC/2 du mardi 01.11.2022

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, la circulaire relative à l'objet cité sous rubrique.

Elle est également à disposition sur notre site Internet.

En vous remerciant de l'attention que vous y porterez, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Bianchini Claire-Lise - Secrétaire de direction
EPS Rolle le Martinet
DEF - DGEO
Avenue Général-Guisan 23c - 1180 Rolle
Tél. 021 557 08 45
claire-lise.bianchini@vd.ch - www.eps-rolle.ch

EPS ROLLE LE MARTINET



… des règles de communication propres à chaque enseignant et à respecter …

… une rencontre ou un échange téléphonique une fois par année …

… la présence de la Direction UNIQUEMENT lors de réseaux décisionnels …

ROLLE
LE MARTINET

… le respect de la vie privée des enseignants …

… faire confiance aux professionnels de l'école

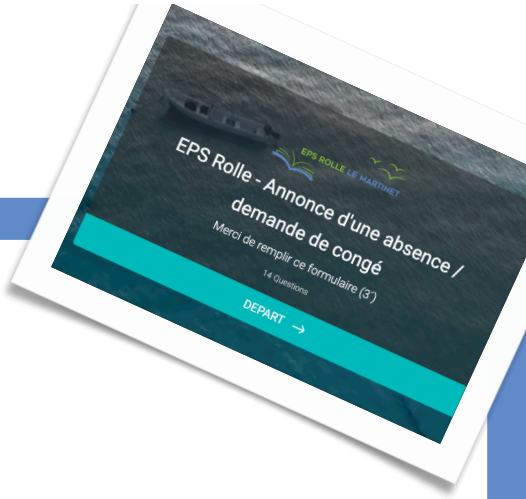
… pas d'intrusions dans les classes et dans la cour sans y être invités

… le tout dans le respect de chacun …

EPS
ROLLE
LE MARTINET



Quelques précisions …



- Congés individuels

- Pas avant / après les vacances
- Motifs de convenance personnelle: exceptionnel
- Demande à adresser 2 semaines à l'avance

- En cas de maladie

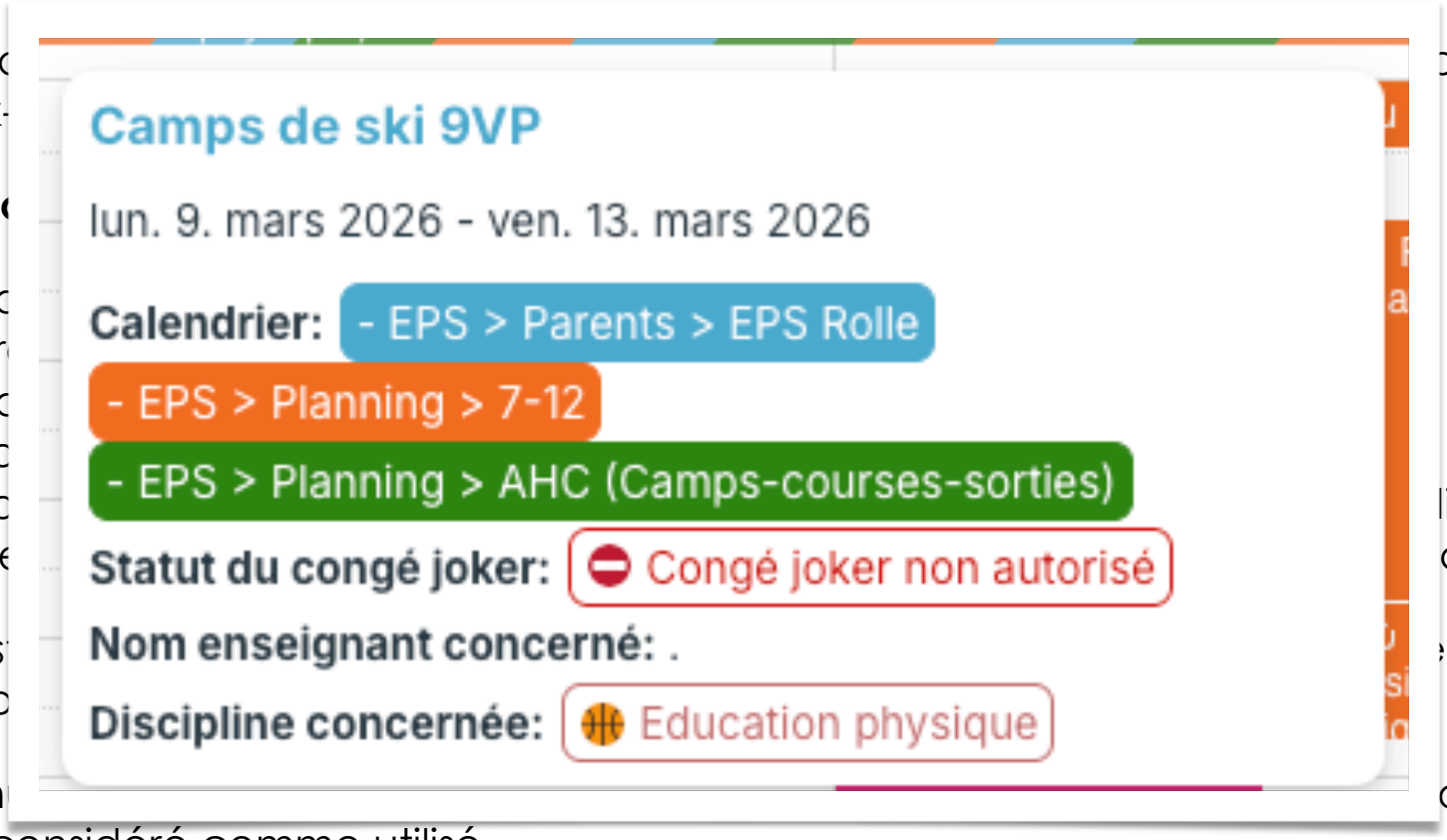
- Téléphone au secrétariat ou **via formulaire en ligne (de préférence)**
- **Procédure précise collée dans l'agenda - QR Code pour le lien**

Congés joker - automatiquement validé, pour autant qu'il respecte les conditions suivantes :

- maximum 6 demi-journées de congé joker par année scolaire ;
- au maximum 2 demi-journées de congé joker à la fois, même si elles sont séparées par un week-end, des vacances, un jour férié ou un congé collectif ;
- **s'annonce par écrit au maître de classe au moins 2 jours à l'avance;**
- Les congés joker ne sont pas possibles:
 - le premier jour d'école de l'année scolaire;
 - lors des sorties pédagogiques, courses d'école, camps, etc.;
 - les jours des ECR et examen
 - les jours qui précèdent ou qui suivent immédiatement un congé motivé individuel accordé, même s'ils sont séparés par un week-end, des vacances, un jour férié ou un congé collectif ;
- Il n'est pas possible de prendre un congé joker si l'élève a déjà eu l'équivalent de 2 semaines de congé (motivé + joker) durant l'année scolaire ;
- L'annulation d'un congé joker doit avoir lieu au moins 2 jours à l'avance. Sinon, le congé joker sera considéré comme utilisé.

Congés joker - automatiquement validé, pour autant qu'il respecte les conditions suivantes :

- maximum 6 demi-journées de congé joker par année scolaire ;
- au mo… …parées par un week-…
- **s'anno…**
- Les co…
 - le pr…
 - lors d…
 - les jo…
 - les jo… …lividuel accordé, même… …congé collectif ;
- Il n'est… …nt de 2 semaines de co…
- L'anné… …on, le congé joker sera considéré comme utilisé.

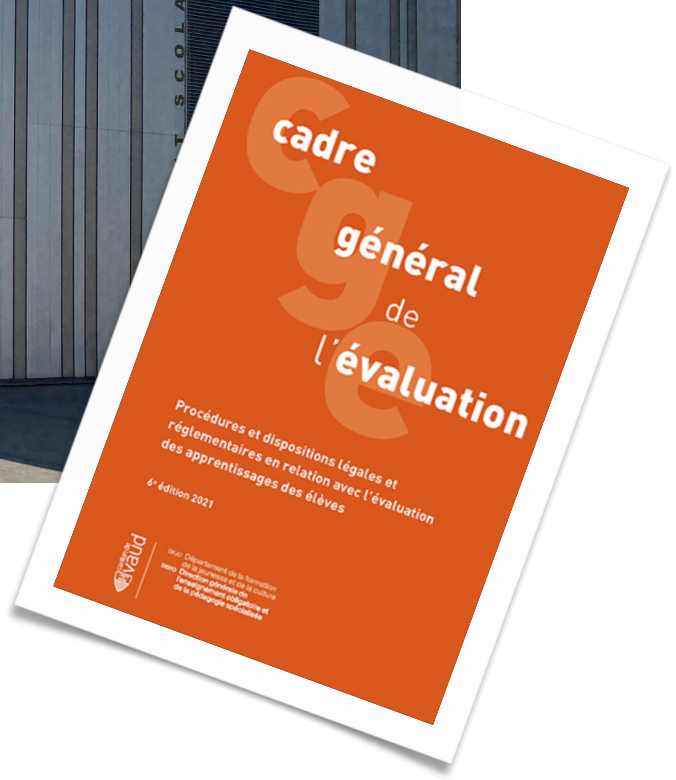


- Au-delà de 7 jours ou si répété: certificat médical + excuse

- Nous vous appelons si votre enfant manque à l'appel
- Circulaires via l'agenda -> site eps-rolle.ch

Cadre général de l’évaluation





EPS
ROLLE
LE MARTINET

CGE

Groupes de disciplines conformément au nouveau système

Groupe principal	Groupe restreint		
Français	5P-6P	7P-8P	9S-11S
Mathématiques			
Allemand (5P-11S)			
Option : OS ou OCOM (9S-11S)			
Connaissance de l'environnement (5P-6P)			
Sciences de la nature (7P-11S)			
Anglais (7P-11S)			
Géographie (7P-11S)			
Histoire (7P-11S)			
Arts visuels			
Musique			
Activités créatrices et manuelles (sauf 10-11VP)			

EPS ROLLE LE MARTINET

CGE

Degré secondaire – Cycle 3 – 9e année
Fin du 1er semestre – Conditions de réorientation

9e fin du 1er semestre

	Voie générale	Voie prégymnasiale
9e VG → 9e VP	Les 3 disciplines en niveau 2 et avec OS **Gr. principal** 50,5 pts et plus[3,4,5] **Gr. restreint** 19 pts et plus[4] **Cas limites** Max. 0,5 pt d'insuffisance par groupe	
9e VP → 9e VG		Sur demande des parents ou sur préavis du conseil de classe En principe, mise en niveau 2 dans les trois disciplines à niveaux

EPS ROLLE LE MARTINET

CGE

Degré secondaire – Cycle 3 – 9e à 11e années
Fin du 1er semestre en 9VG – Changement de niveaux

9e fin du 1er semestre

	Voie générale	Voie prégymnasiale
niveau 1 → niveau 2	5,5 et plus ou 5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée	
niveau 2 → niveau 1	Sur demande des parents ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée	

EPS ROLLE LE MARTINET

CGE

Degré secondaire – Cycle 3 – 9S
Fin du 2e semestre – Conditions de promotion

Fin de 9e année

Voie générale

Gr. principal	44 pts et plus
Gr. restreint	16 pts et plus
Cas limites	Max. 1 pt d'insuffisance par groupe

ou

Élève en échec ayant déjà redoublé l'année en cours

ou

Élève en échec ayant déjà redoublé 2 fois au cours de sa scolarité

Fin de 9e année

Voie prégymnasiale

Gr. principal	44 pts et plus
Gr. restreint	16 pts et plus
Cas limites	Max. 0,5 pt d'insuffisance par groupe

EPS ROLLE LE MARTINET

CGE

Degré secondaire – Cycle 3 – 9e et 10e années
Fin du 2e semestre – Conditions de réorientation

Fin de 9e année

Voie générale

9e VG → 10e (9e) VP	Les 3 disciplines en niveau 2 et avec OS **Gr. principal** 50,5 pts et plus[6,7] **Gr. restreint** 19 pts et plus[6] **Cas limites** Max. 0,5 pt d'insuffisance par groupe
9e VG → 9e VP	Les 3 disciplines en niveau 2 et sans compter l'OCOM **Gr. principal** 46,5 pts et plus[6,7] **Gr. restreint** 15 pts et plus[6] **Cas limites** Max. 0,5 pt d'insuffisance par groupe

9e VP → 10e VG	Élève en échec ayant déjà redoublé l'année en cours ou Élève en échec ayant déjà redoublé 2 fois au cours de sa scolarité ou Sur demande des parents ou sur préavis du conseil de classe En principe, mise en niveau 2 dans les trois disciplines à niveaux

EPS ROLLE LE MARTINET

CGE

Degré secondaire – Cycle 3 – 9e à 11e années
Fin du 2er semestre en 9VG – Changement de niveaux

Fin de 9e année

Voie générale

niveau 1 → niveau 2	5,5 et plus ou 5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée
niveau 2 → niveau 1	3 ou moins ou 3,5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée

EPS ROLLE LE MARTINET



Questions ?

Suite de la soirée dans les salles de classe

9VG/1 - 302

9VG/2 - 309

9VG/3 - 301

9VG/4 - 308

9VG/5 - 303

9VG/6 - 305

9VP/1 - F03

9VP/2 - F02

9VP/3 - F01